



SECRETARIAT GENERAL

Antananarivo, le 25 MARS 2026

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION DES SERVICES EXTERIEURS

AVIS AUX USAGERS

N° 40 -2026-MEF/SG/DGD/DSE.

OBJET : Mise à jour des documents intitulés « annexes » pour l'utilisation conforme du régime en entreprise franche

REFERENCES :

- Note de service n° 191-2026/MEF/SG/DGD du 17/03/2026.
- Avis aux usagers n°1387-MEF/SG/DGD/SCRS du 08/09/2006 relatif à la facilitation et allègement des procédures en matière d'entreprise franche ;
- Avis aux usagers n°408-MFB/SD/DGD du 30/04/2010 relatif au dépôt de la déclaration globale simplifiée lors d'une vente locale accompagné de l'Annexe II.

Il est porté à la connaissance des usagers qu'afin d'assurer un suivi et contrôle efficace de l'administration, la mise à jour des différentes « Annexes » utilisées pour l'utilisation du régime en entreprise franche est nécessaire.

Les différentes Annexes concernent :

- Annexe II : Tableau portant fiche d'apurement sur lequel figure les DAU relatifs aux besoins en matières premières et intrants importés, nécessaires pour les produits ouvrés et les détails sur les produits ouvrés et semi-ouvrés, établi et signé par les entreprises franches ou son déclarant, visé par le vérificateur après mention DAU EX1 et son numéro ; à joindre obligatoirement avec la déclaration trimestrielle simplifiée s'il y a vente locale effectuée par l'entreprise ;
- Annexe III : Document de suivi des marchandises lors d'un transfert en cas de sous-traitance des activités ;
- Annexe IV : engagement annuel cautionné, par lequel, la société s'engage conjointement et solidairement avec sa caution à observer toutes les dispositions du Code des Douanes ; à joindre obligatoirement lors de la soumission de l'ADGA ;

- Annexe VI : joint à la demande d'ADGA, document technique relatif aux modalités d'apurement des matières premières et intrants concernés dans la fabrication d'une unité de produits finis ou semi-finis.

Le présent avis annule et remplace les avis aux usagers sus-référencés en ce qui concerne les contenus des Annexes.



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
SECRETARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
DIRECTOR GENERAL OF CUSTOMS AND EXCISES
DIRECTOR DES SERVICES EXTÉRIEURS

NDRIAMANANTENA Soja Christophe
Inspecteur Ppl de Classe Exceptionnelle des douanes